|  |
| --- |
| * Les plaintes devant le comité peuvent être présentées en utilisant ce formulaire électronique. Le formulaire peut être téléchargé sur le [site Internet de l'OIT](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:20060:0::NO:::) et son utilisation est encouragée, mais pas obligatoire. Les informations demandées dans les six sections ci-dessous sont importantes car elles permettent au comité d'évaluer la recevabilité de la plainte. De plus amples informations et détails concernant la présentation des plaintes peuvent être trouvés dans les [Procédures spéciales en vigueur pour l’examen des plaintes en violation de la liberté syndicale au sein de l’Organisation internationale du Travail - Annexe I (paragr. 31 et suivants)](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:62:0::NO::P62_LIST_ENTRIE_ID:4046805). Des informations supplémentaires sur les critères de filtrage des plaintes peuvent être trouvées dans le [rapport de mars 2021 du comité (paragr. 17)](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_776042.pdf).
* Le formulaire doit être signé par un dirigeant de l'organisation ou par une personne autorisée à le faire en vertu des statuts de l'organisation ou par une personne ayant une procuration pour agir au nom de l'organisation. Une fois rempli et dûment signé (une signature électronique peut être utilisée), veuillez envoyer le formulaire à libsynd@ilo.org. Si cela n'est pas possible, veuillez l'envoyer par courrier à l'adresse suivante : Service de la liberté syndicale, NORMES; Route des Morillons 4, 1211 Genève, Suisse.
* Pour une assistance supplémentaire, vous pouvez contacter: pour les organisations de travailleurs - ACTRAV (ACTRAV@ilo.org) et pour les organisations d'employeurs - ACT/EMP (ACTEMP@ilo.org).
 |

* Formulaire électronique pour la présentation d'une plainte devant le Comité de la liberté syndicale de l'OIT
* Recevabilité
1. **Veuillez indiquer le nom de l'organisation ou des organisations nationales ou internationales de travailleurs ou d'employeurs présentant la plainte :**

Veuillez fournir des informations sur la ou les organisations concernées, leurs statuts, leur couverture géographique et/ou professionnelle, leurs coordonnées, etc. Si l'organisation présentant la plainte n'a pas de couverture nationale, veuillez préciser les raisons qui empêchent la plainte d'être soutenue par une organisation nationale ou internationale.

|  |
| --- |
|  |

1. **Veuillez indiquer l'Etat membre de l'organisation contre lequel la plainte est déposée :**

**………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

1. **Veuillez fournir un compte rendu détaillé des violations alléguées de la liberté syndicale et/ou de la négociation collective, en indiquant la date à laquelle ces violations se sont produites et les raisons pour lesquelles vous avez porté cette affaire devant le Comité de la liberté syndicale.** Veuillez utiliser l'espace extensible ci-dessous pour fournir autant d'informations que possible à l'appui de vos allégations.

|  |
| --- |
|  |

Les documents contenant des **preuves à l'appui des allégations** peuvent être envoyés avec ce formulaire à libsynd@ilo.org.Veuillez indiquer dans la casse ci-dessous la liste des documents soumis comme preuves.

|  |
| --- |
|  |

* Autres informations
1. Veuillez indiquer si la question a déjà été examinée par les **autorités nationales compétentes** (tribunaux nationaux, autorités administratives, mécanismes de dialogue social ou mécanismes de règlement des différends devant l'OIT qui peuvent exister dans le pays). Veuillez fournir **les informations les plus récentes** sur l'état et le résultat des procédures engagées. Veuillez noter que l'épuisement des procédures nationales n'est pas une condition préalable à la présentation d'une plainte mais constitue un élément à prendre en considération par le comité pour déterminer s'il est en mesure de fournir des recommandations pertinentes dans le cadre de son mandat.

|  |
| --- |
|  |

1. Veuillez répondre aux questions suivantes :
	* Votre organisation souhaiterait-elle se prévaloir de la possibilité, spécifiquement établie par le Comité de la liberté syndicale, de rechercher une **conciliation volontaire ou d'autres mesures au niveau national**? Cela entraînerait une suspension temporaire pour une période maximale de six mois de l'examen du fond de la plainte par le comité. La suspension serait soumise à l'accord du gouvernement et votre organisation pourrait demander la reprise de la procédure avant la finalisation de la période de six mois de suspension si la conciliation/les autres mesures échouent. Le comité peut décider d'une nouvelle prolongation limitée de la suspension à la demande des deux parties si la conciliation initiale ou d'autres mesures nécessitent un délai supplémentaire pour résoudre avec succès les questions soulevées dans la plainte.
	* Si oui, veuillez indiquer si vous souhaitez avoir recours à l'intervention ou à l'assistance technique du Bureau, y compris le [Bureau des activités pour les travailleurs de l’OIT](https://www.ilo.org/actrav/lang--fr/index.htm) ou le [Bureau des activités pour les employeurs de l’OIT](https://www.ilo.org/actemp/lang--fr/index.htm), à cet égard. L'OIT soutient pleinement la résolution des conflits au niveau national et est disponible pour aider les parties à cet égard.

|  |
| --- |
|  |

1. Veuillez indiquer si, à votre connaissance, les allégations ont déjà été examinées par les **organes de contrôle de l'OIT** (Comité de la liberté syndicale, [Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations](https://www.ilo.org/global/standards/applying-and-promoting-international-labour-standards/committee-of-experts-on-the-application-of-conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm), [comités ad hoc](https://www.ilo.org/global/standards/applying-and-promoting-international-labour-standards/representations/lang--fr/index.htm) et [commissions d'enquête](https://www.ilo.org/global/standards/applying-and-promoting-international-labour-standards/complaints/lang--fr/index.htm) en vertu de les articles 24 et 26 de la Constitution de l’OIT) ou soumises à ceux-ci et, dans l'affirmative, en quoi les allégations actuellement soumises diffèrent de celles qui ont déjà été examinées ou soumises. Vous trouverez des informations détaillées dans le [Guide pour les mandants sur le système de contrôle de l'OIT](https://guide-supervision.ilo.org/fr/).

|  |
| --- |
|  |

Veuillez noter que ce formulaire doit être **dûment signé** (une signature électronique peut être utilisée) par un représentant d'un organisme habilité à présenter la plainte (voir ci-dessus), et doit être **pleinement étayé par des preuves** des violations spécifiques de la liberté syndicale et/ou de la négociation collective alléguées (paragr. 40 et suivants des Procédures spéciales susmentionnées).

**Date:**

 **Signature(s):**